

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS1030

AMENDEMENT

présenté par
Mme Garin, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« par ailleurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.